



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE PORT-LA NOUVELLE

Direction Générale des Services

NOTE SYNTHETIQUE : BUDGETS PRIMITIFS 2020

Séance du Conseil Municipal du 27 décembre 2019

BUDGET PRINCIPAL :

1°/ **Données synthétiques sur la situation financière de la Commune (L 2313-1 du C.G.C.T.) :**

a - Population

La population légale de la Commune au 1^{er} janvier 2017 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 est de 5 636 habitants.

La population DGF est calculée chaque année sur la base de la population totale à laquelle s'ajoutent notamment les résidences secondaires. Elle est de : 10 208 habitants.

b - Ratios budget principal 2020

La Commune comprenant un nombre important de résidences secondaires, il est important de rapporter les dépenses et les recettes du budget à la population DGF.

1 Dépenses réelles de fonctionnement/population 2 390.49 € (INSEE) – 1 319.83 € (DGF)

2 Produit des impositions directes/population 858.50 € (INSEE) – 473.99 € (DGF)

3 Recettes réelles de fonctionnement/population 2 570.71 € (INSEE) – 1 419.33 € (DGF)

4 Dépenses d'équipement brut/population 1 065.99 € (INSEE) – 588.55 € (DGF)

5 Encours de dette/population 2 559.83 € (INSEE) – 1 413.32 € (DGF)

6 DGF/population 120.65 € (INSEE) – 66.61 € (DGF)

7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2) 59.42 %

9 (Dépenses Réelles fonctionnement + Remboursement dette) / Recettes Réelles Fonctionnement 101.79 %

10 Dépenses d'équipement brutes / Recettes réelles de Fonctionnement 41.12 %

11 Encours de la dette / Recettes réelles de Fonctionnement 99.58 %

c - Données synthétiques sur dernier exercice clos (2018)

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement représentent en 2018 - 2 097.61 €/habitant (INSEE) et 1 158.12 €/habitant (DGF).

Charges de personnel

En légère augmentation par rapport à 2017, elles s'établiront au 31/12/2018 à 7,251M€.

Encours de la dette en nette diminution depuis 2013

Au 1^{er} janvier 2019 l'encours de la dette s'établissait à 13 698 746.39 € contre 19 235 318 en 2013.

En 2018 le ratio d'endettement se situe à 0.92 soit au niveau bien maîtrisé entre la médiane (0.6) et le seuil des 10 %.

Au 01/12/2020 l'encours de la dette s'établira à 14 427 174,78 € soit une augmentation due à la réalisation d'un emprunt de 2 000 000 € au 1^{er} semestre 2019.

Recettes :

Les recettes de fonctionnement (hors excédent) représentent en 2018 – 2 628.97 €/habitant (INSEE) et de 1 451.50 €/habitant (DGF).

Fiscalité

Le produit de la fiscalité directe est de 835.31 €/habitant (INSEE) et de 461.19 €/habitant (DGF) pour l'exercice 2018. Les chiffres réels de 2019 ne sont pas encore définitifs.

Pour 2020, les taux proposés restent inchangés par rapport à 2018 et 2019.

Taxe d'habitation : 18.25 %

Taxe sur la propriété foncière : 22,97 %

Taxe sur la propriété non bâtie : 145,38 %

Dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement connaît une baisse constante amorcée en 2013 avec 524 752 € en 2019 contre 1 526 926 € en 2013. Elle devrait encore diminuer en 2020 à 520 000 €.

Section d'investissement :

En 2018, les dépenses d'équipement sont de 771.80 €/habitant (INSEE) et de 426.12 €/habitant (DGF). Une accélération sera constatée en 2019.

2°/ Liste des organismes pour lesquels la Commune détient une part du capital :

Société d'économie mixte locale ALENIS :

- 16 422 actions réparties entre actionnaires publics et privés
- Part de la Commune : 809 actions soit 4.9% du capital

3°/ Emprunts réalisés par les organismes HLM auprès de la Caisse des Dépôts et consignations garantis par la Commune :

| BENEFICIAIRE | ANNEE EMPRUNT | MONTANT INITIAL | ANNUITE GARANTIE |
|--------------|---------------|---------------------|------------------|
| SAAAHLM | 2001 | 464 512,00 | 14 367,46 |
| SAAAHLM | 2001 | 138 652,00 | 3 921,33 |
| SAAAHLM | 2001 | 259 240,00 | 8 629,13 |
| ALOGEA | 2018 | 1 905 000,00 | 93 672,61 |
| ALOGEA | 2018 | 2 422 000,00 | 103 302,80 |
| TOTAL | | 5 189 404,00 | 26 917,92 |

Echéancier de l'amortissement :

| CAPITAL A L'ORIGINE | RESTANT DU AU 01/01/2020 | CAPITAL PAYE EN 2020 | INTERETS PAYES EN 2020 | RESTANT DU AU 01/01/2021 |
|---------------------|--------------------------|----------------------|------------------------|--------------------------|
| 5 189 404.00 | 4 936 594.42 | 169 190.17 | 54 703.16 | 4 767 404.25 |

Ces tableaux ne tiennent pas compte des nouvelles dispositions accordées à ALOGEA (ex SAAAHLM) lors du conseil municipal du 17 septembre dernier :

- octroi d'une garantie d'emprunt pour le financement du programme d'investissement haut de bilan pour un prêt d'un montant de 821 875 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°100398 constitué d'un prêt selon l'affectation suivante :

- . PHB bonification CDC-Action logement, d'un montant de 821 875€ :
- . 20 ans TEG 0%

. 20 ans TEG de 1.35% indexé au livret A avec une marge fixe de 0.6%

4°/ Liste des délégataires de service public :

- GrDF : service public de distribution du gaz de ville
- Casino de Port- La Nouvelle
- Camping Car Park : aire d'accueil de camping cars
- Vacaliens : gestion du camping municipal

BUDGETS ANNEXES (S.P.I.C) :

- Budget annexe du camping municipal « Le Golfe » :

Service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), le budget est soumis aux règles de l'instruction budgétaire et comptable M4.

En 2019, le budget primitif s'équilibre en exploitation à 60 000 € et à 28 900 € en investissement.

Depuis le 1^{er} mars 2018, le camping est en délégation de service public.

- Budget annexe de la régie des transports :

Service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), le budget est soumis aux règles de l'instruction budgétaire et comptable M43.

En 2020, la régie qui comprend deux véhicules sera uniquement dédiée aux activités périscolaires, le transport des élèves ayant été confié par le Grand Narbonne à l'entreprise KEOLIS à la rentrée scolaire 2016.

En 2019 le budget primitif s'équilibre en exploitation à 90 000 € et à 1 500 € en investissement

BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENTS :

Sous instruction budgétaire et comptable M14, le budget annexe de lotissement a une comptabilité particulière : la comptabilité des stocks de terrains aménagés qui ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisation car l'objectif est leur vente.

Après la phase de viabilisation des terrains, leur vente s'inscrit en recette de fonctionnement. Le budget annexe est clôturé quand l'intégralité des terrains a été vendue et qu'il n'y a donc plus de stock.

- Budget annexe « Charcot » :

En 2019 le budget s'équilibre à 93 267.04 € en fonctionnement et à 93 267.04 € en investissement.

- Budget annexe « la Manade » :

Ce budget présente une section fonctionnement à hauteur de 802 500 € et une section d'investissement à 800 000 €. La phase de viabilisation terminée, celle de la vente est en cours.